



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
3 avril 2014  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport de la mission du Conseil de sécurité au Libéria, en Côte d'Ivoire et en Sierra Leone, du 18 au 24 mai 2012

#### I. Introduction

1. Dans sa lettre datée du 18 mai 2012 (S/2012/344), le Président du Conseil de sécurité a informé le Secrétaire général que les membres du Conseil avaient décidé d'envoyer une mission au Libéria, en Côte d'Ivoire – notamment auprès de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) – et en Sierra Leone du 18 au 24 mai 2012. La partie de la mission consacrée au Libéria a été codirigée par l'Ambassadrice Suzanne Rice (États-Unis d'Amérique) et l'Ambassadeur Mohammed Loulichki (Maroc). La partie consacrée à la Côte d'Ivoire et à la CEDEAO a été codirigée par l'Ambassadeur Gérard Araud (France) et l'Ambassadeur Kodjo Menan (Togo). La partie consacrée à la Sierra Leone a été codirigée par l'Ambassadeur Mark Lyall Grant (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et l'Ambassadeur Baso Sangqu (Afrique du Sud). Le mandat de la mission est énoncé dans l'annexe au document S/2012/344. Les membres de la mission se présentent comme suit :

L'Ambassadeur Baso Sangqu (Afrique du Sud)  
L'Ambassadeur Peter Wittig (Allemagne)  
L'Ambassadeur Agshin Mehdiyev (Azerbaïdjan)  
Le Conseiller Tian Lin (Chine)  
L'Ambassadeur Néstor Osorio (Colombie)  
L'Ambassadrice Susan Rice (États-Unis)  
L'Ambassadeur Nikita Zhukov (Fédération de Russie)  
L'Ambassadeur Gérard Araud (France)  
L'Ambassadeur Gert Rosenthal (Guatemala)  
L'Ambassadeur Hardeep Singh Puri (Inde)  
L'Ambassadeur Mohammed Loulichki (Maroc)  
L'Ambassadeur Raza Bashir Tarar (Pakistan)  
L'Ambassadeur João Cabral (Portugal)  
L'Ambassadeur Mark Lyall Grant (Royaume-Uni)  
L'Ambassadeur Kodjo Menan (Togo)

2. Le présent rapport de la mission du Conseil de sécurité effectuée en Afrique de l'Ouest du 18 au 24 mai 2012 comprend trois sections, qui couvrent la visite du Conseil au Libéria, en Côte d'Ivoire et en Sierra Leone. Il fait suite à l'exposé fait au Conseil par les chefs respectifs de la mission du Conseil en Afrique de l'Ouest le 31 mai 2012.



## **II. Libéria**

### **A. Historique et contexte**

3. Depuis la dernière visite du Conseil au Libéria, en mai 2009, des progrès sensibles ont été accomplis dans ce pays, compte tenu de la dévastation causée par la guerre civile, qui s'est achevée en 2003. Avec la tenue des élections de 2011, les secondes depuis la fin de la guerre civile, qui se sont généralement déroulées de façon pacifique, le Libéria a franchi une étape critique, évolution consolidée par l'investiture de la Présidente Ellen Johnson Sirleaf le 16 janvier 2012.

4. Le Libéria n'a plus à subir des menaces militaires internes ou externes directes, mais les menaces latentes contre la sécurité venant de l'intérieur, y compris les troubles civils, pourraient compromettre sa stabilité. Dans des poches situées sur le territoire, notamment aux frontières, des ex-combattants, donc certains sont armés, maintiennent des structures de commandement et de contrôle qui ont été mobilisées durant et depuis la crise ivoirienne de 2011. Une menace majeure est constituée par la population nombreuse de jeunes sans qualifications ni emploi dont un grand nombre sont des ex-combattants qui n'ont pas de moyens de subsistance, tandis que de vieilles divisions fondées sur l'appartenance ethnique, la politique et la religion ainsi que des litiges fonciers sont une autre source de tension. Il n'a pas encore été remédié aux causes profondes du conflit au Libéria, notamment au caractère divisé de la société, aux inégalités économiques, à la corruption, au népotisme, à l'impunité, à l'exclusion politique et à la marginalisation de certains groupes et communautés, aux violations des droits de l'homme et à la fragilité des institutions de l'État. De plus, des progrès insuffisants ont été accomplis sur le plan de la réconciliation nationale.

5. Le Libéria continue de subir la situation dans la sous-région et il demeure nécessaire de développer les capacités et stratégies nationales et régionales pour faire face aux menaces sous-régionales contre la paix et la sécurité, y compris le trafic de stupéfiants et d'armes et l'exploitation illégale des ressources naturelles. Les mouvements transfrontières d'éléments armés, y compris d'ex-combattants provenant de Côte d'Ivoire, constituent une menace importante et la présence continue d'environ 65 000 réfugiés sur les 190 000 réfugiés ivoiriens qui étaient entrés au Libéria au cours de la crise postélectorale en Côte d'Ivoire est une source de problèmes pour le Gouvernement et met à rude épreuve les communautés d'accueil.

6. La mission d'évaluation technique de l'ONU de février 2012 a évalué de multiples questions et, tout en conciliant les progrès institutionnels accomplis jusque-là avec la nécessité de stabiliser la situation au plan de la sécurité, elle a fait un certain nombre de constatations relatives à l'avenir de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), y compris sa reconfiguration, qui trouvent leur expression dans les recommandations énoncées dans le rapport spécial du Secrétaire général sur la MINUL daté du 16 avril 2012 (S/2012/230).

### **B. Mission du Conseil de sécurité**

7. Le Conseil de sécurité s'est rendu au Libéria les 19 et 20 mai 2012, ainsi qu'à Zwedru, dans le comté de Grand Gedeh, dans l'est du Libéria, le 22 mai.

8. La visite du Conseil de sécurité avait pour objectif de réaffirmer son appui constant au Gouvernement et au peuple libériens, d'exprimer son soutien à la MINUL et d'étudier les progrès accomplis dans l'application de son mandat et d'évaluer les modalités de sa reconfiguration à la lumière du rapport du Secrétaire général sur la MINUL daté du 16 avril 2012. Les membres du Conseil ont cherché à évaluer la capacité et la viabilité opérationnelles de la Police nationale libérienne et des autres organes de sécurité nationale ainsi que les progrès accomplis dans la détermination du rôle approprié des forces armées du Libéria; à encourager le Gouvernement à décentraliser les fonctions des organes de sécurité nationale au-delà de Monrovia; et à développer les secteurs judiciaire et pénitentiaire, en tenant compte de la reconfiguration de la MINUL. Le Conseil a visé également à encourager les efforts déployés par le Gouvernement pour promouvoir la réconciliation nationale, lutter contre la corruption et encourager la bonne gouvernance, tout en s'attaquant aux divisions politiques et en assurant une participation ouverte à tous. En outre, le Conseil a cherché à évaluer les problèmes de sécurité le long de la frontière avec la Côte d'Ivoire; à évaluer et encourager la coopération inter-missions entre l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et la MINUL; à porter ses efforts sur les flux d'armes illicites dans la région et à étudier les moyens de renforcer la coopération régionale; et à souligner l'importance de la protection des droits de l'homme et de la lutte contre la violence sexuelle et sexiste. Le Conseil a cherché également à évaluer les résultats obtenus par la Commission de consolidation de la paix et à souligner la nécessité d'appliquer pleinement le régime des sanctions à l'encontre du Libéria.

9. La mission du Conseil de sécurité a rencontré la Présidente Johnson Sirleaf et les membres de son cabinet, notamment les Ministres des finances, des affaires étrangères, de l'intérieur, de l'information, de la défense nationale, de la justice, et de la condition féminine et du développement, ainsi que le Conseiller pour la sécurité nationale. Les membres de la mission se sont également rendus à l'École nationale de formation de la police, où ils ont entendu un exposé de la Ministre de la justice et des chefs des organes de sécurité libériens. La mission a rencontré les représentants de la société civile; s'est rendue dans la ville de Kortu, site de l'atelier du projet à effet rapide sur de nouveaux moyens de subsistance pour les Zoes, femmes chefs spirituels traditionnels; a rencontré la direction de la Firestone Corporation; et a écouté un exposé de la direction de la MINUL et de l'équipe de pays des Nations Unies.

#### **Réunion avec la Présidente et les membres de son cabinet**

10. Lors de la réunion du 19 mai, la Présidente a appelé l'attention sur les progrès continus du relèvement socioéconomique et de la consolidation de la paix depuis la visite précédente du Conseil, en 2009, saluant le solide partenariat entre le Gouvernement et la MINUL. Elle a déclaré que le taux de croissance annuel s'élevait à 6,5 % malgré la crise économique. Le Libéria était parvenu au point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés en juin 2010, ce qui lui avait permis de bénéficier d'un allègement de sa dette d'environ 5 milliards de dollars. Ajoutant que le Gouvernement s'employait à mobiliser les investissements privés, à adapter la législation, à élaborer des stratégies et à améliorer la gouvernance, elle a souligné que des progrès avaient été accomplis dans le rétablissement des infrastructures, y compris la construction de nouveaux hôpitaux et écoles et la réparation de routes et de ponts.

11. La Présidente a souligné que si des progrès importants avaient été accomplis les années précédentes, les cinq prochaines années seraient encore plus importantes avec l'application du programme de transformations sur le long terme visant à faire du Libéria un pays à revenu intermédiaire, intitulé « Liberia Rising: Vision 2030 ». Elle a indiqué que les priorités du Gouvernement étaient le renforcement des institutions chargées d'assurer la sécurité et de faire respecter l'état de droit, le développement économique et humain, la facilitation de la bonne gouvernance et la modernisation des institutions publiques. La Présidente a déclaré que les principaux défis à relever étaient l'éducation et l'emploi des jeunes, la réforme du secteur de l'état de droit et de la sécurité en vue d'assurer l'accès à une justice équitable, le développement des infrastructures et la mise en route concrète d'un processus de réconciliation ouvert à tous, tout en soulignant l'importance du rôle de la MINUL dans le maintien d'un environnement propice à la consolidation de la paix.

12. La Présidente craignait que le Libéria ne soit encore plus touché par les retombées de l'instabilité potentielle dans la sous-région, ajoutant que les élections en Guinée et en Sierra Leone qui devaient se tenir en 2012 devaient être surveillées avec soin. Elle a ajouté que le Libéria maintenait d'excellentes relations de coopération avec ses voisins dans le cadre à la fois de l'Union du fleuve Mano et de la CEDEAO et qu'il contribuait activement aux efforts faits par cette dernière pour faire face aux crises au Mali et en Guinée-Bissau.

13. En réponse aux questions posées par les membres du Conseil de sécurité, la Présidente a déclaré que le Gouvernement était très attaché à la réconciliation nationale tout en soulignant que la Commission nationale indépendante des droits de l'homme continuait à jouer un rôle de chef de file dans l'application des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation. Elle a reconnu que la corruption demeurait un grave problème. Selon la Présidente, la lutte contre la corruption devait comprendre à la fois des activités préventives et répressives en améliorant les systèmes de contrôle des institutions gouvernementales, en poursuivant l'amélioration des structures administratives, en introduisant de nouvelles lois et en renforçant les capacités de l'appareil judiciaire. Elle espérait qu'une nouvelle génération travaillerait pour le Gouvernement afin d'apporter la fraîcheur d'esprit nécessaire pour parvenir à éliminer la corruption. Elle a déclaré que le Gouvernement avait étendu le moratoire sur les ventes de terres appartenant au domaine public afin d'éviter les abus. Les litiges fonciers étaient un grave problème, qu'aggravaient les différends territoriaux entre les comtés, et que le Gouvernement devait s'efforcer de régler.

14. La Présidente a souligné que son gouvernement avait toujours respecté le régime des sanctions. Elle a fait observer toutefois que certains particuliers visés par l'interdiction de voyager ne représentaient plus une menace et a proposé que le Conseil examine la possibilité de les radier de la liste. La Présidente a reconnu également que le blocage des avoirs n'était pas appliqué au Libéria du fait de difficultés d'ordre juridique, notamment la nécessité de respecter le droit à une procédure régulière.

15. Enfin, la Présidente a confirmé que le Gouvernement avait accepté les recommandations du Secrétaire général relatives à la reconfiguration progressive de la MINUL et qu'il travaillerait en relation étroite avec la Mission afin de renforcer la capacité du Libéria dans les secteurs de l'état de droit et de la sécurité. Elle a demandé que soit fourni à la police du Libéria un appui international accru adapté

au retrait prévu des contingents de la MINUL. Elle a signalé également que parfois la police nationale manquait de professionnalisme et qu'il convenait de redoubler d'efforts pour améliorer sa formation tout en accroissant ses effectifs. La Présidente s'est référée à la Sierra Leone, qui compte environ 12 000 policiers, alors que le Libéria n'en compte que 4 000. Elle a souligné le problème que pose l'assistance multinationale fournie à la police par la composante police de la MINUL, avec différentes normes et méthodologies, et a précisé que le Libéria étudierait la possibilité qu'un pays soit le chef de file de l'appui fourni à la police libérienne.

16. À la même réunion, le Ministre des finances et de la planification économique a noté que l'application du programme « Liberia Rising: Vision 2030 » s'attaquerait notamment à des questions importantes telles que la propriété foncière, la citoyenneté, l'identité nationale et la réconciliation. Le Ministre a dit que le Gouvernement avait l'intention de dépenser une cinquantaine de millions de dollars au cours des trois années à venir pour des projets liés à la jeunesse, car plus de 60 % des Libériens âgés de moins de 25 ans étaient au chômage. Il a déclaré que le Gouvernement prévoyait de financer les cinq pôles régionaux pour la justice et la sécurité qui étaient mis en place avec l'appui de la Commission de la consolidation de la paix. La Présidente a souligné que les pôles faisaient partie intégrante du transfert des responsabilités en matière de sécurité de la MINUL aux autorités nationales, ajoutant que le Gouvernement était résolu à respecter pleinement le calendrier relatif à la mise en place des pôles et au déploiement du personnel de police et du corps judiciaire dans les pôles.

17. La Ministre de la justice a rappelé l'importance des pôles pour la justice et la sécurité, qui permettraient au Gouvernement d'élargir grandement sa capacité de fournir des services de justice et de sécurité à la population en dehors de Monrovia de façon décentralisée. La Ministre a déclaré également que l'Agence de lutte contre la drogue rencontrait de nouveaux problèmes face au trafic de drogue et autres trafics, ajoutant que le Bureau de l'immigration et de la naturalisation s'employait à renforcer son contrôle des frontières de l'État. Était également jugée fort préoccupante la présence d'ex-combattants armés dans l'est du Libéria. La Ministre de la justice a également souligné la réforme judiciaire et les efforts faits dans ce secteur en vue de réduire le nombre élevé des détentions provisoires, notamment en ayant recours à des approches communautaires. Elle espérait que la construction d'une nouvelle prison centrale à Monrovia réduirait la grave surpopulation carcérale.

18. Le Ministre de la défense a loué l'action menée par le Gouvernement et la MINUL en vue d'effectuer les préparatifs pour le transfert des responsabilités en matière de sécurité de la MINUL aux autorités nationales. Toutefois, il a fait observer que le Gouvernement aurait besoin d'affecter environ 72 millions de dollars au cours des trois prochaines années en vue de combler des lacunes critiques mises en évidence dans le secteur de la sécurité. Il a remercié les États-Unis pour leur importante contribution et leur rôle de premier plan dans la mise en place des forces armées du Libéria et a exprimé sa gratitude aux pays de la CEDEAO, en particulier le Nigéria et le Ghana, qui détachaient des officiers pour contribuer à la formation des forces armées. Le Ministre a dit que, même si les effectifs des forces armées étaient modestes, celles-ci pouvaient être déployées dans les zones frontalières du pays et servir également à réparer des infrastructures telles que les ponts et les routes. En ce qui concerne le taux élevé d'érosion naturelle des effectifs, la Présidente a expliqué qu'à l'origine, les casernes avaient été construites pour des

soldats sans famille, mais que par la suite ceux-ci avaient été autorisés à faire venir leur famille, ce qui y avait causé une surpopulation et une détérioration des conditions de vie. Elle considérait qu'une augmentation des crédits budgétaires alloués par l'État améliorerait leurs conditions de vie et leur bien-être.

19. Les membres de la mission du Conseil de sécurité ont salué les progrès accomplis depuis la fin du conflit et souligné qu'il était important de poursuivre la réforme concernant l'état de droit, le secteur de la sécurité, la réconciliation nationale, la représentativité politique et l'extension de l'autorité de l'État dans l'ensemble du pays, tout en s'occupant des priorités socioéconomiques urgentes, notamment la lutte contre la corruption, ainsi que de la situation des jeunes et de l'intégration du principe de l'égalité des sexes.

#### **Réunion avec la Ministre de la justice et les chefs des organes de sécurité nationale**

20. Lors de la visite qu'elle a effectuée à l'École nationale de la police, la mission a rencontré la Ministre de la justice, ainsi que les chefs de la Police nationale libérienne, du Bureau de l'immigration et de la naturalisation et de l'Agence de lutte contre la drogue. La Ministre de la justice a décrit les préparatifs du Libéria pour le retrait progressif de la MINUL et a demandé que la coordination avec la MINUL se poursuive en vue d'assurer une transition sans heurt. Elle a réitéré que les pôles pour la justice et la sécurité faisaient partie intégrante du plan de transition du Gouvernement.

21. Les chefs des organes de sécurité du Libéria ont fait observer que les résultats et les activités des organes chargés de faire respecter l'état de droit et d'assurer la sécurité étaient limités par de nombreuses déficiences, notamment dans les transports, la communication, les logements et par d'autres problèmes logistiques. Il a été souligné que pour que la police libérienne devienne un garant efficace de la sécurité, ses effectifs devaient être doublés et portés à environ 8 000 policiers. La Ministre de la justice a reconnu qu'il était nécessaire que le secteur de la sécurité bénéficie d'un appui financier accru. La Ministre de la justice a repris à son compte la déclaration de la Présidente selon laquelle le Libéria étudierait la possibilité de rechercher un pays qui joue le rôle de chef de file pour appuyer la police.

22. De nouvelles menaces que font peser sur la stabilité du Libéria le trafic de drogue, la criminalité organisée, le blanchiment d'argent et les actes de piraterie dans le golfe de Guinée ont été soulignées comme des problèmes auxquels les institutions gouvernementales chargées de la sécurité ne pouvaient pas s'attaquer seules et pour lesquels il leur fallait une assistance internationale, y compris celle de la MINUL. La participation du Libéria à l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest et la récente création d'une cellule de lutte contre la criminalité transnationale ont été soulignées comme des mesures positives.

#### **Réunion avec la société civile, y compris une visite de la ville de Kortu**

23. La réunion du Conseil de sécurité avec une trentaine de représentants de la société civile a été axée sur les obstacles à une réconciliation nationale durable. Les représentants de la société civile ont salué les efforts déployés par la MINUL pour stabiliser le pays et se sont déclarés préoccupés par la reconfiguration de la Mission, soulignant que de nombreux Libériens avaient le sentiment que la paix demeurait très fragile et qu'il fallait plus de temps pour que la capacité nationale d'assurer la

sécurité devienne autonome. Ils ont demandé que la présence de la MINUL au Libéria se poursuive. Les représentants de la société civile se sont également déclarés préoccupés par la persistance des disparités économiques et de la corruption. À propos du récent arrêt du Tribunal spécial pour la Sierra Leone concernant l'ancien Président du Libéria, Charles Taylor, certains représentants ont fait valoir que ceux qui avaient commis des atrocités durant le conflit devaient être poursuivis pour leurs actes au Libéria, comme cela avait été fait en Sierra Leone et au Rwanda, sinon l'impunité risquait de conduire à la répétition des violations. Ils ont également appelé à un renforcement du rôle des femmes au Gouvernement et de leur capacité de se faire entendre, ainsi que du dialogue interreligieux.

24. La mission du Conseil de sécurité s'est rendue sur le site d'un projet à effet rapide de la MINUL dans la ville de Kortsu près de Monrovia, qui finançait un projet relatif à de nouveaux moyens de subsistance pour les femmes chefs spirituels traditionnels, leur fournissant une formation au traitement des tissus et du savon ainsi qu'aux travaux de couture. Les membres du groupe de femmes ont expliqué que le projet offrait la possibilité de produire des revenus différemment au lieu de continuer la pratique nuisible de la mutilation sexuelle des filles et des femmes. Le groupe de femmes a souligné que le projet contribuait à changer les perceptions du public et aidait l'ensemble de la communauté à faire face à des questions auparavant jugées trop sensibles pour faire l'objet d'une discussion.

#### **Réunion avec un représentant des milieux d'affaires**

25. La mission du Conseil de sécurité s'est rendue au siège de Firestone Natural Rubber Company, une filiale de Firestone Tire and Rubber Company, qui exploite la plus grande plantation de caoutchouc d'un seul tenant du monde et est l'un des principaux employeurs du Libéria. La mission a discuté avec la direction de l'entreprise des chances à saisir et des obstacles à surmonter que rencontrent les milieux d'affaires au Libéria, qui a déclaré que la présence de la MINUL avait grandement contribué à établir la stabilité.

#### **Exposé par la MINUL et l'équipe de pays sur la situation sécuritaire et les priorités des Nations Unies**

26. La mission du Conseil de sécurité a rencontré les hauts responsables de la MINUL et l'équipe de pays des Nations Unies, hébergée par l'unité de police constituée indienne entièrement féminine, ce qui montrait l'intérêt de la participation des femmes aux institutions du Libéria chargées de la sécurité. La MINUL a confirmé à la mission que la crise postélectorale en Côte d'Ivoire constituait un défi critique pour le Libéria, des dizaines de milliers de réfugiés ivoiriens restés au Libéria exerçant une pression sur des communautés de subsistance déjà fragiles. D'autres préoccupations étaient liées à la présence d'armes dans les zones frontalières et à la méconnaissance des intentions d'ex-combattants. La MINUL a fait savoir que la coopération inter-missions entre la MINUL et l'ONUCI avait été renforcée afin d'assurer une stabilité et un appui accrus aux autorités nationales dans les zones frontalières.

27. La MINUL a déclaré qu'elle suivait une approche intégrée dans les secteurs de la justice et de la sécurité en intégrant les questions relatives à la justice, à la police, au système pénitentiaire et aux droits de l'homme dans le pilier état de droit de la MINUL et en élaborant, en étroite coopération avec le Gouvernement, un

programme triennal sur la justice et la sécurité en faisant fond sur le programme de consolidation de la paix du Libéria, qui met en évidence de façon cohérente les priorités en matière d'état de droit et de sécurité. Le Programme conjoint a rassemblé le Gouvernement, l'ONU, les donateurs et la société civile dans ses structures de direction et a reçu l'appui d'un fonds d'affectation multidonateurs relatif à la justice et à la sécurité et du Fonds pour la consolidation de la paix.

28. La direction de la MINUL s'est déclarée préoccupée par la taille et la capacité limitées de la Police nationale libérienne, y compris de l'Unité d'intervention rapide armée et de l'Unité d'appui de la police, et a souligné qu'il lui faudrait continuer d'apporter une assistance à la Police nationale libérienne, dont les effectifs, selon beaucoup, devraient être doublés. Si la police nationale et, dans une moindre mesure, le Bureau de l'immigration et de la naturalisation ont établi une présence minimale dans l'ensemble du pays, dans les cas de violence grave, les organes de sécurité libériens continuent de faire appel à l'appui de la MINUL.

29. Cependant, le secteur judiciaire a souffert d'un grave manque de moyens qui a conduit notamment à un arriéré judiciaire, à un niveau de mise en détention provisoire inacceptable et à une grave surpopulation de certaines prisons. La population, qui rencontre des difficultés d'accès au système formel d'administration de la justice et n'a pas confiance dans celui-ci, a continué d'avoir recours au système informel d'administration de la justice pour régler les différends, en particulier dans les provinces.

30. Les hauts responsables de l'ONU ont souligné que la violence sexuelle et sexiste constituait un défi redoutable et que la violence familiale était répandue et les mutilations génitales largement pratiquées. La situation du Libéria en matière de droits de l'homme était compliquée par un certain nombre de lois de caractère discriminatoire dont la Commission Vérité et réconciliation avait déterminé qu'elles étaient les causes profondes du conflit.

## C. Recommandations

31. Prenant en compte les vues exprimées par les interlocuteurs de la mission et les conclusions tirées des différents échanges, les membres du Conseil formulent les recommandations suivantes :

a) La MINUL devrait continuer de s'efforcer d'atteindre l'objectif stratégique fixé par le Conseil de sécurité, à savoir aider le Libéria à consolider la sécurité, le but étant que les institutions nationales soient à même de maintenir la sécurité indépendamment de la mission de maintien de la paix, tout en maintenant le solide partenariat entre l'ONU et le Gouvernement et le peuple libériens;

b) La reconfiguration de la MINUL devrait s'effectuer de façon progressive, avec des réductions des effectifs de la Mission qui soient adaptées à la mise en place d'une capacité nationale pour que les autorités nationales soient en mesure d'assumer les responsabilités en matière de sécurité. À ce propos, le Gouvernement est encouragé à redoubler d'efforts en vue de mettre en place des organes chargés de l'état de droit et de la sécurité qui soient solides, professionnels et responsables, soutenus par des financements accrus et des mécanismes de contrôle efficaces. Le Gouvernement est également invité à continuer d'étudier les arrangements bilatéraux ou régionaux dans le cadre des préparatifs des prochaines étapes de la

reconfiguration de la MINUL. Les donateurs devraient accroître leur assistance visant à renforcer les secteurs de l'état de droit et de la sécurité au Libéria;

c) La transition devrait prendre en considération les défis plus larges qui vont au-delà des institutions chargées de la sécurité, tels que la gouvernance et l'état de droit, qu'il faut relever pour poursuivre la transition dans le secteur de la sécurité. Le Gouvernement, l'ONU et les partenaires bilatéraux sont invités à s'occuper de ces questions en s'appuyant sur les mécanismes importants qui sont déjà en place, tels que le Programme conjoint pour la justice et la sécurité, y compris le programme de consolidation de la paix au Libéria;

d) Le Gouvernement devrait redoubler d'efforts pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste;

e) Étant donné que la stabilité du Libéria dépend de la situation dans la sous-région, qui demeure préoccupante, les initiatives promues dans le contexte de l'Union du fleuve Mano et de la CEDEAO dans le but de renforcer la stabilité régionale sont encouragées.

### III. Côte d'Ivoire

#### A. Historique et contexte

32. La mission du Conseil de sécurité s'est déroulée un an après la fin de la crise postélectorale en Côte d'Ivoire, qui a fait au moins 3 000 morts. Depuis lors, le Gouvernement a accompli des progrès notables dans la stabilisation de la situation en matière de sécurité, notamment en reconstituant et en redéployant les institutions chargées de la sécurité et de l'état de droit; en prenant les premières mesures sur la voie de la réconciliation; et en accélérant le relèvement et la reconstruction économiques. Malgré ces progrès, des problèmes notables perdurent car la crise a exacerbé les problèmes existants et en a créé de nouveaux, du fait de la désintégration de l'appareil sécuritaire, de l'effondrement de l'autorité de l'État, de la création des nouvelles forces armées [Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI)] qui a donné lieu à un recrutement spécial, de la participation à la crise de milices et de combattants étrangers, de la prolifération des armes et de la présence de représentants clefs de l'ancien régime exilés dans les pays voisins de la sous-région. La prolifération des armes et la lenteur des progrès enregistrés en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration ont contribué à la montée de la criminalité violente dans l'ensemble du pays, comme les vols à main armée, les pillages et l'extorsion de fonds, dont se rendent coupables notamment les forces armées et d'autres éléments armés.

33. Les efforts déployés par le Gouvernement en vue de résoudre les problèmes de sécurité immédiats avec l'appui de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire ont amélioré la situation sur le plan de la sécurité dans certaines parties du pays, en particulier à Abidjan. Toutefois, la situation dans l'ouest du pays demeure incertaine. Cette région est celle qui a été la plus touchée par la récente crise et une zone où l'autorité de l'État a traditionnellement été faible et l'accès aux services de base limité. Le retour des déplacés et des réfugiés a exacerbé les tensions existantes et s'est traduit par une augmentation des affrontements entre les communautés, la plupart du temps liés à des différends fonciers. La poursuite des mouvements

transfrontières d'éléments armés et d'armes et de trafics illicites dans la zone frontalière entre la Côte d'Ivoire et le Libéria constitue une menace importante pour les deux pays. Plusieurs violentes attaques menées par des éléments armés non identifiés contre des villages dans les zones frontalières couvertes de forêt dense ont été signalées depuis la fin de la crise, les informations disponibles précisant que certaines attaques avaient été effectuées par des éléments armés entrés en Côte d'Ivoire depuis le Libéria.

34. Les forces armées créées par le Président, Alassane Ouattara sont composées des anciennes Forces de défense et de sécurité et des Forces nouvelles. Malgré les mesures adoptées par le Gouvernement pour pallier les déficiences des forces armées, celles-ci sont aux prises avec des difficultés liées au commandement et au contrôle, au manque de discipline et à l'absence de cohésion. L'avenir de dizaines de milliers d'éléments associés aux forces armées qui ont été recrutés selon des modalités spéciales durant la crise demeure incertain. Nombre d'entre eux devront être désarmés, démobilisés et réintégrés. Les estimations du nombre total des ex-combattants à prendre ainsi en charge vont de 60 000 à plus de 100 000. Bien que le Président s'occupe personnellement de la réforme du secteur de la sécurité et qu'un groupe de travail national sur cette question ait été créé le 6 avril, ces processus essentiels n'ont guère progressé.

35. Sur le plan politique, les élections législatives, les premières depuis 2000, se sont déroulées avec succès en décembre 2011, malgré le boycottage de l'ancien parti au pouvoir, le Front populaire ivoirien (FPI), et l'Assemblée nationale a siégé pour la première fois le 25 avril. Le Président Ouattara a aussi mis en place une Commission Dialogue, vérité et réconciliation. Le Premier Ministre a présidé une réunion avec les partis de l'opposition extraparlamentaire les 27 et 28 mars à Grand-Bassam pour discuter de leurs griefs, et un cadre permanent pour le dialogue a été ensuite mis en place en vue de poursuivre ce dialogue politique. À plusieurs occasions, le Gouvernement a réitéré son intention de tenir des élections locales d'ici à la fin de 2012, mais la date reste à fixer.

## **B. Mission du Conseil de sécurité**

36. La mission du Conseil de sécurité s'est rendue en Côte d'Ivoire les 21 et 22 mai, notamment à Guiglo, dans l'ouest du pays. La mission s'est également rendue à Zwedru dans l'est du Libéria pour y rencontrer des réfugiés ivoiriens le 22 mai. C'était la première mission du Conseil en Côte d'Ivoire depuis 2008.

37. Un des objectifs clefs de la mission du Conseil de sécurité en Côte d'Ivoire était de saluer les progrès accomplis sur la voie du rétablissement de la stabilité et de la paix depuis la fin de la crise postélectorale et de réaffirmer l'appui constant du Conseil. Le Conseil cherchait également à évaluer les progrès faits par le Gouvernement avec l'assistance de l'ONUCI quant à la stabilisation de la situation sécuritaire à Abidjan et dans le reste du pays, en particulier dans la zone frontalière entre la Côte d'Ivoire et le Libéria, et à encourager la coopération inter-missions entre l'ONUCI et la MINUL. De plus, le Conseil cherchait à évaluer les progrès accomplis dans la réforme du secteur de la sécurité et le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, tout en encourageant le Gouvernement à élaborer et appliquer un plan national global de réforme du secteur de la sécurité et à encourager l'ONUCI et l'équipe de pays des Nations Unies à

apporter une assistance en la matière. Suite au bon déroulement des élections législatives, le Conseil cherchait à encourager, d'une part, le Gouvernement à continuer de tendre la main à l'opposition politique, de l'autre, les partis politiques à s'engager de façon constructive dans la vie politique, tout en appelant le Gouvernement et tous les acteurs ivoiriens à unir leurs efforts en vue de promouvoir la réconciliation aux niveaux national et local; à assurer une gouvernance non exclusive et une justice impartiale; à lutter contre l'impunité; et à s'attaquer aux causes profondes de la crise ivoirienne. Regardant vers l'avenir, le Conseil cherchait également à engager le dialogue avec l'ONUCI concernant son avenir, sur la base des recommandations figurant dans le rapport spécial du Secrétaire général sur l'ONUCI en date du 29 mars 2012 (S/2012/186).

38. À Abidjan, la mission a rencontré le Président Alassane Ouattara, le Premier Ministre Jeannot Kouadio-Ahoussou et des ministres, dont les Ministres des affaires étrangères, de l'intérieur, de l'économie et des finances, de l'emploi, de la planification et du développement, des droits de l'homme, des ex-combattants, ainsi que les ministres chargés de la défense et de la justice. La mission a également rencontré le Président de l'Assemblée nationale, Guillaume Soro, les membres de son bureau et les dirigeants des groupes parlementaires; les représentants de l'opposition politique, dont l'ancien parti au pouvoir, le FPI; le Président de la Commission Dialogue, vérité et réconciliation, Charles Konan Banny, et des membres de la Commission; les représentants de la société civile; ainsi que les hauts responsables de l'ONUCI et l'équipe des Nations Unies.

### **Réunion avec le Président**

39. Le Président a remercié le Conseil de sécurité pour son engagement en Côte d'Ivoire depuis 2004, en particulier pour les actions décisives menées durant la crise postélectorale, qui avaient, a-t-il dit, sauvé de nombreuses vies. Il a fait au Conseil une présentation générale des initiatives entreprises par le Gouvernement pour stabiliser la situation en matière de sécurité et promouvoir la réconciliation ainsi que le relèvement économique. Réitérant son engagement en faveur de la réconciliation, il a fait observer que, outre la mise en place de la Commission Dialogue, vérité et réconciliation, le Gouvernement s'était efforcé par de nombreux moyens de tendre la main à l'ancien parti au pouvoir et aux autres partis de l'opposition, en particulier lors de la constitution du Gouvernement et en invitant les partis politiques de l'opposition à prendre part à une réunion pour engager un dialogue politique. Il a déclaré que le Gouvernement accueillerait favorablement la participation des partis de l'opposition aux élections locales qui doivent se tenir à la fin de 2012, ajoutant que cela serait l'occasion pour eux de participer à la gouvernance. Le Président a ajouté que son récent voyage dans l'ouest de la Côte d'Ivoire avait eu pour objectif de promouvoir la réconciliation dans la région la plus touchée par la récente crise. Reconnaisant la nécessité de s'attaquer aux causes profondes du conflit, en particulier aux problèmes liés aux différends fonciers, le Président a noté que cette question devait être examinée par l'Assemblée nationale récemment élue. En réponse à une question sur les moyens de concilier justice et réconciliation, le Président a souligné que la réconciliation devait aller de pair avec la justice. Notant qu'un système de justice équitable était en place pour garantir que tous les auteurs de violations soient traduits en justice quelle que soit leur appartenance politique, il a déclaré que les conditions posées par l'ancien parti au pouvoir tendant à libérer l'ancien Président Laurent Gbagbo étaient par conséquent inacceptables.

40. Le Président s'est déclaré préoccupé par la situation en matière de sécurité sur les zones frontalières, en particulier le long de la frontière avec le Libéria, reconnaissant qu'il était difficile de contrôler cette zone étendue et couverte d'une forêt dense. Il a ajouté que, malgré l'excellente collaboration entre la Côte d'Ivoire et le Libéria en la matière, le manque de moyens appropriés de transport, de communication et de surveillance avait limité la capacité des autorités de s'attaquer aux difficultés d'ordre sécuritaire. Il s'inquiétait également des risques de déstabilisation par des éléments affiliés à l'ancien Président Gbagbo, qui avaient fui durant et après la crise dans des pays de la sous-région, ajoutant que des mandats d'arrêt internationaux avaient été décernés à l'encontre de certains membres de l'ancien régime se trouvant au Ghana.

41. Concernant la réforme du secteur de la sécurité, le Président a reconnu que l'intégration des deux armées dans la nouvelle armée nationale était un processus difficile, ajoutant que la réunification avait été accomplie en dépit du manque de formation et d'équipement dû en partie au régime des sanctions. Il a reconnu que cette réforme était une priorité absolue, soulignant qu'il s'en occupait personnellement, tout en travaillant en relation étroite avec les ministres compétents et les chefs des organes chargés de la sécurité. Il s'inquiétait du nombre élevé d'ex-combattants et a souligné la nécessité d'une assistance pour trouver des solutions pour quelque 50 000 jeunes gens qui avaient pris les armes durant la crise postélectorale. Il demandait que l'ONU et les partenaires bilatéraux poursuivent leur assistance en faveur de la réforme du secteur de la sécurité et du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, notamment au moyen de la création d'emplois et de la fourniture de formations professionnelles, tout en collectant de grandes quantités d'armes qui restent dans le pays.

42. Le Président a mis l'accent sur les progrès accomplis sur la voie de la reconstruction et du développement économique. Il a noté qu'à la fin du mois de juin, la Côte d'Ivoire devrait être admise à bénéficier d'un allègement de la dette au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Malgré la croissance économique des mois précédents, il a noté que les difficultés perduraient et que la moitié de la population vivait encore sous le seuil de pauvreté. Il a indiqué que la création d'emplois, en particulier pour les jeunes, ainsi que les réformes des secteurs de la santé et de l'éducation étaient les priorités de développement. Notant la nécessité d'accroître les investissements en Côte d'Ivoire, il espérait que l'ONU réviserait le niveau de sécurité pour son personnel dans le pays, car cela constituerait une référence positive pour les investisseurs.

43. En sa qualité de Président de la CEDEAO, le Président a également fait le point sur la situation dans la sous-région, y compris le Mali et la Guinée-Bissau, où des coups d'état avaient eu lieu depuis son entrée en fonctions en février 2012. Il était particulièrement inquiet de la situation dans le nord du Mali, notant que le terrorisme et les trafics constituaient une grave menace pour la sous-région et auraient des conséquences de grande portée. Le Président a indiqué que la CEDEAO réfléchissait à des mesures visant à prévenir les coups d'état dans la sous-région, y compris la création d'un mécanisme régional d'observation des élections, celles-ci étant décrites comme la principale source d'instabilité.

44. La mission du Conseil de sécurité était encouragée par l'amélioration progressive de la situation en Côte d'Ivoire depuis la violente crise postélectorale et la tenue d'élections législatives. La mission a reconnu un certain nombre de

problèmes rencontrés par le pays, notamment la situation sécuritaire dans les zones frontalières, la réforme du secteur de la sécurité, le programme de désarmement, démobilisation et réintégration, et la conciliation de la justice et de la réconciliation. Le Conseil a réaffirmé qu'il continuait d'apporter son soutien, tout en notant la nécessité de procéder à des examens des opérations de maintien de la paix et à des ajustements progressifs et d'assurer une transition progressive. En réponse aux demandes des autorités ivoiriennes tendant à lever l'embargo sur les armes, la mission a précisé que le régime des sanctions n'avait pas pour objet d'empêcher le Gouvernement d'équiper ses forces de sécurité de façon adéquate mais de prévenir l'importation d'armes risquant de tomber entre de mauvaises mains, notant qu'il était aisé pour le Gouvernement d'obtenir des dérogations visant à satisfaire des besoins justifiés.

#### **Réunion avec le Premier Ministre et les ministres du Gouvernement**

45. Le Premier Ministre et les ministres ont réfléchi aux principaux problèmes auxquels la Côte d'Ivoire est confrontée du fait de la crise postélectorale. Notant l'effondrement de l'autorité de l'État durant la crise, le Premier Ministre a souligné la nécessité de reconstruire un État qui reconnaisse les droits de ses citoyens et assure l'accès aux services de base, tout en réaffirmant la détermination du Gouvernement de traduire en justice les auteurs de violations quelle que soit leur affiliation politique.

46. Le Ministre de l'intérieur a reconnu que la situation sécuritaire demeurait fragile, en particulier le long de la frontière avec le Libéria, soulignant qu'il était nécessaire que l'ONU renforce son appui pour lutter contre les mouvements transfrontières d'éléments armés et d'armes. Il a ajouté que l'appui de l'ONU restait essentiel pour la réforme du secteur de la sécurité, en particulier au moyen de la fourniture de formations et de matériels, ainsi que de la tenue d'élections locales. Le Ministre de la défense a déclaré que la présence d'exilés politiques dans la sous-région constituait une menace, de même que la présence de nombreux ex-combattants, dont certains avaient été intégrés dans les forces armées sans avoir reçu une formation. Le Ministre des affaires étrangères a appelé l'attention sur les déplacés, comprenant quelque 65 000 réfugiés dans la sous-région, notant que leur retour durable continuait de poser des problèmes. Il a souligné également qu'il était nécessaire de faire face aux menaces sous-régionales, y compris la piraterie et le trafic de drogue. Le Ministère de la planification et du développement a souligné que le redressement économique et l'amélioration de l'accès aux services de base accéléreraient la réconciliation.

47. Durant la discussion, le Conseil de sécurité a loué les progrès accomplis depuis la fin de la crise postélectorale et souligné l'importance de mesures concrètes pour faire avancer la réforme des institutions chargées de la sécurité et de l'état de droit, la réconciliation nationale et le rétablissement de l'autorité de l'État et pour trouver des solutions pour la réintégration des ex-combattants.

#### **Réunion avec l'Assemblée nationale**

48. Le Conseil de sécurité a également rencontré le Président de l'Assemblée nationale nouvellement élue, les membres de son bureau et les présidents des groupes parlementaires. Le Président de l'Assemblée nationale a réaffirmé que celle-ci était résolue à véritablement représenter le peuple ivoirien et à édifier une

institution solide et indépendante, tout en mettant en place un système faisant contrepoids au Gouvernement et en contribuant à la réconciliation nationale. Au cours de la discussion, le Conseil a noté la nécessité que l'Assemblée nationale joue un rôle concernant la réconciliation nationale, la réforme du secteur de la sécurité et les causes profondes du conflit, en particulier les différends fonciers. Le Conseil a souligné l'importance du rôle de l'Assemblée nationale dans la consolidation de la démocratie en Côte d'Ivoire.

#### **Réunion avec la Commission Dialogue, vérité et réconciliation**

49. Le Président de la Commission Dialogue, vérité et réconciliation a noté que des consultations se tiendraient dans l'ensemble du pays pour faire en sorte que toutes les parties soient associées au processus et que la population se l'approprie, et que parallèlement des commissions locales soient mises en place pour faciliter le dialogue au niveau local. Il a souligné que la justice et la réconciliation étaient deux processus distincts. Il a expliqué que la Commission chercherait la vérité et faciliterait le pardon, tandis que le système de justice s'efforcerait parallèlement de faire rendre des comptes aux auteurs de graves violations des droits de l'homme. Notant que le dialogue risquait de ne pas suffire pour réaliser la réconciliation, il a souligné la nécessité de réparations pour les victimes. Durant la discussion, le Conseil de sécurité a souligné également qu'il était nécessaire que la population maîtrise réellement le processus et que le processus soit dûment documenté.

#### **Réunion avec l'opposition politique**

50. La réunion avec les représentants des partis politiques de l'opposition a fait ressortir les profondes divisions qui demeurent dans la société ivoirienne, les représentants de l'ancien parti au pouvoir remettant en cause la crédibilité des élections et la légitimité du Gouvernement. Les principales préoccupations énoncées par les représentants de l'opposition politique étaient la justice partisane; les actes de représailles et les attaques perpétrés contre eux par des éléments des forces armées, dont la détention illégale et la torture; le manque d'espace politique; et ce qu'ils percevaient comme le déni de liberté d'assemblée et d'expression. Ils avaient le sentiment que la Commission Dialogue, vérité et réconciliation était inefficace, déclarant qu'ils n'avaient pas confiance en elle, tout en réitérant leurs conditions pour leur participation au processus, notamment l'amnistie; la libération de l'ancien président Gbagbo et des autres détenus liés à l'ancien régime; le retour de toutes les personnes exilées; la tenue de nouvelles élections présidentielle, législatives et locales; le désarmement des ex-combattants; le retrait de l'ONUCI; la levée du régime des sanctions. La participation aux élections locales était catégoriquement rejetée par l'ancien parti au pouvoir, mais certains représentants indiquaient qu'ils pourraient envisager d'y participer.

#### **Réunion avec la société civile**

51. Les représentants de la société civile, y compris les autorités religieuses et traditionnelles, se sont déclarés préoccupés par la poursuite de la circulation des armes et des violations des droits de l'homme commises par des éléments armés, notamment les forces armées, et par les faibles progrès enregistrés en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Ils ont également déploré le manque de progrès accomplis sur la voie de la réconciliation nationale. Certains estimaient que cela était dû à l'inefficacité de la Commission Dialogue, vérité et

réconciliation, tandis que d'autres étaient d'avis que cela découlait de l'impunité. Ils ont également souligné la nécessité de traiter des questions relatives à la propriété foncière, décrites comme étant la principale source de violence intercommunautaire, notamment en révisant la législation pertinente. Certains étaient également préoccupés par la violence sexiste et l'absence de cadre juridique global visant à protéger les femmes contre toutes les formes de violence, tandis que la nécessité d'accroître la participation des femmes à la réconciliation nationale, ainsi qu'aux principaux processus de réforme et de prise de décisions, a été soulignée.

### **Visite dans l'ouest de la Côte d'Ivoire et l'est du Libéria**

#### **Réunion avec les autorités locales et les représentants de la population à Guiglo**

52. À Guiglo, le Conseil de sécurité a rencontré les autorités locales pour discuter de la situation dans l'ouest de la Côte d'Ivoire. Les grandes quantités d'armes et d'éléments armés dans cette région ont été décrites comme des problèmes majeurs, et il a été noté que seulement six armes avaient été collectées dans cette région. Les représentants des forces de l'ordre ont noté qu'il est difficile de régler les problèmes de sécurité aux frontières faute de capacités et d'équipement suffisants. Le préfet a noté que si la plupart des déplacés dans la région étaient rentrés, il était difficile de garantir la durabilité de leur retour. Il a ajouté que le comité local d'alerte rapide et de sensibilisation, qui comprend des chefs traditionnels et des représentants des autorités locales, des partis politiques et de la société civile, avait commencé son travail et avait obtenu ses premiers résultats, tout en soulignant la nécessité de renforcer ses capacités. Les représentants de la population locale ont fait part de leurs préoccupations quant à l'insécurité qui régnait, à la présence continue d'armes, dont certaines seraient cachées dans la zone frontalière, aux violations des droits de l'homme commises par les forces armées et d'autres éléments armés et au manque d'accès aux services de base. Ils ont appelé l'ONUCI à redoubler d'efforts pour protéger les civils.

53. L'ONUCI a fait un exposé au Conseil de sécurité sur les efforts actuellement déployés pour protéger les civils dans cette région où la situation est instable, notamment en renforçant sa présence. La Mission a mis en place de nouveaux bureaux dans la zone frontalière proche du Libéria, à Tai et Toulepleu, et renforce actuellement sa présence à Guiglo. L'ONUCI et l'équipe de pays ont déclaré qu'elles avaient également révisé la stratégie à l'échelle du système sur la protection des civils afin de prendre en compte les nouvelles réalités sur le terrain et les besoins particuliers des groupes vulnérables tout en maximisant l'utilisation des ressources existantes. L'ONUCI travaille également avec les comités locaux chargés de la sécurité et appuie les activités des comités d'alerte rapide et de sensibilisation chargés de la prévention et de la gestion des conflits locaux.

#### **Visite à un camp de réfugiés dans l'est du Libéria**

54. Le 22 mai, le Conseil de sécurité, à partir de Guiglo, s'est rendu dans l'est du Libéria pour y visiter le camp de réfugiés de l'ancienne exploitation de bois Prime Timber Production situé à Zwedru, dans le comté de Grand Gedeh, près de la frontière ivoirienne. Le Conseil a entendu un exposé du Directeur exécutif de la Commission libérienne pour le rapatriement et la réinstallation des réfugiés et d'un représentant du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés sur la

situation des réfugiés ivoiriens dans l'est du Libéria. Le camp est l'un des six camps créés dans l'est du Libéria en 2011 pour accueillir les réfugiés ivoiriens, hébergeant 7 000 des 65 000 réfugiés restants. Le Conseil a entendu les représentants des réfugiés et des réfugiés eux-mêmes qui ont partagé leur expérience, leurs espoirs et ce qu'ils percevaient comme des obstacles à leur retour en Côte d'Ivoire. Bien que la majorité des réfugiés ivoiriens soient rentrés chez eux, ceux qui sont restés ont déclaré qu'ils ne rentreraient pas en Côte d'Ivoire par crainte d'être persécutés et à cause de l'expropriation. Il apparaissait que la présentation en temps voulu de rapports exacts sur la situation de leur logement pourrait les aider à contrer les rumeurs et les informations inexacts qui circulaient dans les camps. Certains réfugiés ont dit que si jamais ils rentreraient, cela ne se ferait pas tant que le Président ne serait pas parti.

#### **Coopération inter-missions**

55. Avant de quitter Zwedru, la délégation du Conseil de sécurité a entendu un exposé sur la coopération inter-missions le long de la frontière libéro-ivoirienne. Elle a noté les différents problèmes de sécurité apparus après la crise ivoirienne, ainsi que les mesures conjointes novatrices que les missions avaient prises en vue de renforcer la coordination et la coopération afin de mieux surveiller la situation à la frontière, y compris en partageant les actifs, et de faciliter le rapatriement des réfugiés. Une stratégie conjointe en matière de sécurité pour la coordination, le partage de l'information et une réponse conjointe a été élaborée par les deux missions, tandis que des réunions périodiques se tiennent, qui réunissent la MINUL et l'ONUCI ainsi que les homologues nationaux. La délégation a également mentionné la nécessité d'inclure les organismes civils dans la stratégie, de concevoir des moyens d'améliorer le partage de l'information et d'harmoniser les messages, en particulier ceux concernant l'effort humanitaire.

### **C. Réunion du Conseil de sécurité et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest**

56. Le 21 mai 2012, la mission du Conseil de sécurité a rencontré une délégation de haut niveau de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest à Abidjan (Côte d'Ivoire). C'était la première rencontre de ce type entre les membres du Conseil et la CEDEAO. Ont participé à la rencontre le Président de la Commission de la CEDEAO, Kadré Désiré Ouédraogo, les Ministres des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire (qui assure actuellement la présidence de la CEDEAO), du Burkina Faso, du Cap-Vert, de la Gambie, de la Guinée, du Libéria, du Nigéria et du Sénégal, ainsi que le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, Said Djinnit, et la Secrétaire générale de l'Union du fleuve Mano, Hadja Saran Daraba Kabba. Le Bénin y a également participé en qualité de président en titre de l'Union africaine. Les discussions approfondies ont porté sur la situation au Mali et en Guinée-Bissau.

57. Le Ministre ivoirien des affaires étrangères a décrit la crise institutionnelle qui avait découlé du coup d'État du 22 mars au Mali. Il a rappelé que des plans visant à ce que le Président de la CEDEAO rencontre la junte au début de la crise n'avaient pas pu se matérialiser du fait des événements sur le terrain, ce qui avait conduit à l'imposition d'une série de sanctions économiques, diplomatiques et financières.

Ces mesures ont par la suite été levées une fois un accord intervenu avec la junte concernant le transfert du pouvoir.

58. Le Président de la Commission de la CEDEAO a ajouté que les institutions de transition avaient fonctionné jusqu'à ce que des actions menées sur le terrain conduisent la CEDEAO à considérer que les conditions nécessaires pour la transition n'étaient plus réunies, ce qui avait conduit le 15 mai à menacer de réimposer les sanctions. Le 20 mai, on avait espéré que toutes les parties accepteraient une période de transition de 12 mois avec un président et des institutions intérimaires. La proposition tendant à ce que le capitaine Sanogo bénéficie des avantages liés au statut d'ancien chef de l'État malien avait été formulée par les autorités maliennes en tant que « prix de la paix », mais cette proposition avait été jugée inacceptable par la CEDEAO. Plusieurs membres du Conseil de sécurité ont reconnu qu'accorder le statut d'ancien chef d'État au capitaine Sanogo serait « de mauvais goût » et établirait un précédent fâcheux.

59. En réponse aux questions posées par les membres du Conseil de sécurité sur le déroulement récent des événements au Mali, le Ministre burkinabé des affaires étrangères a déclaré que plus tôt ce jour-là des groupes de manifestants hostiles et bien organisés s'étaient rendus au palais présidentiel à Bamako, avaient franchi les barrières de sécurité et avaient agressé physiquement le Président par intérim, Dioncounda Traoré, qui, blessé à la tête, avait été conduit à l'hôpital.

60. Les membres du Conseil de sécurité et les représentants de la CEDEAO et de ses États membres ont par la suite tenu un échange de vues sur les causes et la signification des événements survenus ce jour-là au Mali et ont discuté dans le détail des différents aspects d'une force de déploiement de la CEDEAO proposée en vue de rétablir la paix et d'assurer l'intégrité territoriale du Mali. La discussion a porté sur le moment, les tâches et les modalités du déploiement de cette force, y compris la question de savoir s'il serait nécessaire d'attendre une invitation des autorités maliennes ou l'approbation du Conseil de sécurité avant de commencer le déploiement.

61. Certains intervenants de la CEDEAO considéraient que la situation s'était aggravée, notamment avec l'agression ce jour-là du Président par intérim, parce qu'une force de la CEDEAO n'avait pas encore été déployée. Selon eux, des mesures énergiques étaient nécessaires pour maîtriser la situation à la fois à Bamako et dans le nord du Mali. Une force comprenant de 3 000 à 5 000 hommes pourrait être déployée pour aider à rétablir la sécurité mais aussi pour former les forces maliennes afin de les mettre à niveau.

62. Certains participants se sont déclarés favorables à la recherche des moyens de déployer la force de la CEDEAO au Mali même sans une demande des autorités. Différents dossiers passés ont été rappelés, notamment l'intervention des forces du Groupe de contrôle de la CEDEAO au Libéria et le déploiement de la Mission de l'Union africaine en Somalie. Certains intervenants estimaient que la menace terroriste au Mali conférait une légitimité à une intervention rapide. Plusieurs participants ont indiqué que le Conseil de sécurité aurait un rôle à jouer dans toute intervention militaire, tandis que d'autres soulevaient des questions sur le financement de la force et se demandaient quelle logistique serait nécessaire pour la déployer.

63. Le Ministre des affaires étrangères du Nigéria a fait remarquer que la société civile au Mali était fortement divisée, notamment sur la question du déploiement d'une force de la CEDEAO, ceux qui soutenaient les institutions intérimaires étant pour la force, le capitaine Sanogo et ses partisans contre.

64. Différentes stratégies pour la négociation avec les différents groupes dans le nord du Mali ont été discutées. Si l'importance de la tenue de pourparlers avec le Mouvement national pour la libération de l'Azawad concernant le retour à l'ordre constitutionnel a été reconnue, certains membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par la perspective de s'asseoir à la même table que les groupes terroristes Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI) et Ansar Eddine. Le Ministre burkinabé des affaires étrangères était d'avis qu'Ansar Eddine devrait d'abord rompre ses liens avec AQMI s'il voulait une place à la table des négociations.

65. Différentes façons d'aborder la crise en Guinée-Bissau ont été discutées. Le Ministre nigérian des affaires étrangères a rappelé les dispositions figurant dans le communiqué publié le 4 mai 2012 par les chefs d'État de la CEDEAO, en vertu desquelles le Président élu de l'Assemblée nationale assumerait la responsabilité de la présidence par intérim et ne se présenterait pas à la prochaine élection. Il a ajouté que le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC) avait accepté ces modalités, à l'exception de la faction Carlos Gomes Júnior.

66. Un membre du Conseil de sécurité a exprimé l'avis selon lequel la solution actuelle ne permettait pas d'atteindre l'objectif de la lutte contre l'impunité, car le vainqueur de la dernière élection légale avait été renvoyé du pays tandis que la junte responsable était assise à la table des négociations. Le même intervenant était préoccupé par le fait que le parti majoritaire avait été maintenu en dehors du Parlement qui ne pouvait commencer ses travaux, le quorum n'étant pas atteint.

67. Plusieurs intervenants se sont référés à la nécessité de renforcer et d'améliorer la coordination entre la CEDEAO, le Conseil de sécurité et les autres parties prenantes concernées, car ils cherchaient tous à atteindre le même objectif de retour rapide à l'ordre constitutionnel. Les participants se sont également largement accordés à reconnaître qu'il était nécessaire de procéder à une véritable réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau et de lutter contre le trafic de drogue dans ce pays et dans l'ensemble de la région.

## **IV. Sierra Leone**

### **A. Historique et contexte**

68. Avant le départ de la mission en Afrique de l'Ouest, le Conseil de sécurité a entendu un exposé informel sur la situation politique et sécuritaire en Sierra Leone fait par le Secrétaire de l'ONU.

69. Les principaux objectifs de la mission en Sierra Leone étaient d'encourager les efforts qui ne cessaient d'être déployés pour consolider la paix et la réconciliation nationale; évaluer les progrès accomplis par les autorités nationales et le peuple sierra-léonais en matière de consolidation de la paix; réaffirmer l'appui du Conseil à l'action menée par le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) et l'équipe de pays des Nations Unies pour aider

la Sierra Leone à concrétiser ses priorités de consolidation de la paix et de développement.

70. La mission est arrivée en Sierra Leone le 23 mai 2012, à la suite des visites effectuées au Libéria et en Côte d'Ivoire. À Freetown, la mission a tenu des discussions approfondies avec le Représentant exécutif du Secrétaire général nouvellement arrivé, des hauts responsables du BINUCSIL et de l'équipe de pays des Nations Unies. Les élections à venir ont occupé une large place durant les réunions du Conseil avec le Président, Ernest Bai Koroma, et les hauts responsables du Gouvernement, les représentants des partis politiques, les représentants de la société civile, y compris les groupes de femmes, les représentants du secteur de la sécurité et les membres de la Commission électorale nationale. Le Conseil a reçu du Président des assurances claires et opportunes concernant son engagement en faveur d'un processus électoral libre, juste et transparent et a encouragé le Représentant exécutif du Secrétaire général et Chef du BINUCSIL à travailler en relation étroite avec le Gouvernement pour faire en sorte que cet engagement soit respecté. Tous les partis politiques et la Commission électorale nationale ont réaffirmé à la mission que les préparatifs des élections qui devaient avoir lieu en novembre 2012 avaient bien avancé.

## **B. Mission du Conseil de sécurité**

### **Réunions avec le BINUCSIL et les organismes des Nations Unies**

71. Conformément à son mandat, la mission a rencontré le BINUCSIL et les organismes des Nations Unies pour discuter des domaines d'intervention prioritaires des Nations Unies en Sierra Leone, c'est-à-dire l'appui aux efforts déployés par le Gouvernement pour préparer les élections; la réalisation d'un développement durable; les possibilités d'emploi pour les jeunes; la lutte contre la criminalité organisée, notamment le trafic de drogue; ainsi que la planification du passage du BINUCSIL à une présence résiduelle des Nations Unies.

72. La mission a entendu un exposé du BINUCSIL sur les événements politiques récents en Sierra Leone. La mission a été informée qu'après 11 années d'une guerre civile qui s'était achevée en 2002, la Sierra Leone avait accompli des progrès remarquables, non seulement pour créer une société pacifique et démocratique, mais aussi pour engager des réformes de gouvernance réussies et mettre en œuvre des stratégies de développement.

73. L'environnement politique actuel dans le pays est dominé par les prochaines élections présidentielles, parlementaires et locales, qui se dérouleront le 17 novembre 2012. Au cours de la période préélectorale, des incidents isolés de violence et de tension liés aux élections, principalement entre partisans du All People's Congress (APC) au pouvoir et du principal parti d'opposition, le Sierra Leone People's Party (SLPP), peuvent se multiplier. La concurrence politique entre le SLPP et l'APC a également été renforcée par les perspectives d'augmentation des revenus provenant d'activités minières et du potentiel d'exploitation pétrolière en mer. En dépit des préoccupations liées aux risques de violence politique liés aux prochaines élections, le dialogue s'est intensifié avec les deux partis, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes clefs au cours des derniers mois. Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour encourager le dialogue entre les candidats à la présidence, en particulier ceux de l'APC et du SLPP. Les deux partis politiques ont

également participé à une mission conjointe d'établissement des faits, mise sur pied par le Président pour enquêter en s'attachant à répondre aux préoccupations soulevées par le SLPP, sur l'inscription sur les listes électorales de Sierra-Léonais qui résident dans les pays voisins lors du processus d'inscription biométrique des électeurs. En outre, le 10 mai 2012, la Commission électorale nationale et le SLPP ont tenu leur première réunion depuis les élections de 2007 en vue de discuter des préoccupations en attente de solution soulevées par le SLPP durant les dernières élections générales. La réunion a été animée par le BINUCSIL.

74. L'environnement politique dans le pays continue d'être dominé par la rivalité et la méfiance traditionnelles entre les deux principaux partis politiques, mais la mission du Conseil de sécurité a jugé particulièrement encourageante la signature le 18 mai 2012 de la Déclaration sur les élections de 2012 par toutes les principales parties prenantes nationales, y compris les 10 partis politiques enregistrés. Lorsque le Conseil a rencontré les partis politiques, on ne savait pas avec certitude si le SLPP avait signé la Déclaration. Toutefois, à la fin de la réunion, ses représentants ont confirmé qu'ils avaient signé la Déclaration et qu'ils la respecteraient. La Déclaration énonce les règles fixées en vue de garantir que les élections se déroulent sans heurts et de façon pacifique, en définissant clairement les rôles et responsabilités de chaque partie prenante majeure dans le cadre du processus électoral. La mission a souligné la nécessité de respecter pleinement les engagements pris par les signataires dans la Déclaration.

75. Le pays présente des perspectives de développement socioéconomique positives, principalement du fait de l'exploitation des ressources naturelles du pays récemment découvertes, notamment des minerais tels que le minerai de fer. Il convient également d'exploiter le potentiel du pays dans les secteurs de l'agriculture et du tourisme. Malgré l'abondance des ressources naturelles de la Sierra Leone, le taux de chômage, en particulier celui des jeunes, demeure parmi les plus élevés de la sous-région d'Afrique de l'Ouest, s'élevant à 60 %.

76. Le Gouvernement a publié sa réponse, sous la forme d'un livre blanc, près de deux ans après la présentation du rapport de la Commission d'enquête au Président Koroma et, à ce jour, les recommandations n'ont pas été pleinement appliquées. L'application des recommandations clefs qui ne l'ont pas encore été, en particulier celles relatives aux mesures à l'encontre des personnes responsables de la violence en 2009, revêt une importance critique.

77. Les efforts déployés par les Nations Unies sur le terrain continueront d'être dirigés et coordonnés par le BINUCSIL, qui a commencé ses opérations le 1<sup>er</sup> octobre 2008. En attendant la tenue d'élections réussies avec des résultats acceptables, ainsi que la décision du Conseil de sécurité concernant le passage à la présence des Nations Unies en Sierra Leone, conformément à la résolution 1829 (2008) du Conseil, le BINUCSIL continuera d'appliquer son mandat pour appuyer le Gouvernement sierra-léonais dans les domaines de la prévention et de l'atténuation des conflits, de l'encouragement du dialogue politique et de la promotion de la bonne gouvernance, de l'état de droit et des droits de l'homme.

#### **Réunion avec le Président et des représentants du Gouvernement**

78. Durant la réunion de la mission avec le Président et des représentants du Gouvernement, le Président et les membres de son cabinet ont présenté les vues du Gouvernement sur les questions couvertes par le mandat de la mission. L'objectif

politique du Gouvernement était de construire un pays pacifique et démocratique, doté d'une vision de pleine autosuffisance économique et de développement sur le long terme. Pour atteindre ces objectifs, le Président a réaffirmé l'engagement du Gouvernement de maintenir l'excellente relation actuelle avec les Nations Unies tout en soulignant qu'il est nécessaire que les Nations Unies continuent d'apporter leur appui même après la tenue réussie des élections.

79. Réaffirmant que c'est au Gouvernement qu'il incombe au premier chef d'assurer des élections pacifiques, le Président a affirmé que les préparatifs des élections avaient bien avancé, les institutions nationales et locales compétentes, en particulier la Commission électorale nationale et la Commission d'enregistrement des partis politiques, jouant un rôle de premier plan. Toutefois, la Commission d'enregistrement, qui est privée de président à l'heure actuelle, risque d'avoir du mal à s'acquitter de son mandat pour les élections de 2012. Le processus d'inscription des électeurs, avec le nouveau système biométrique, a permis d'atténuer la tension considérable dans le pays, ayant été mené à bonne fin le 25 mars 2012 avec l'inscription d'environ 2,7 millions d'électeurs. La mission jugeait encourageantes les assurances du Président concernant son engagement en faveur de l'égalité des sexes, s'agissant en particulier de la participation politique des femmes au moyen d'un quota minimal de 30 % des postes ministériels et de la promulgation par le Parlement d'une loi relative à l'égalité des sexes. En ce qui concerne la stratégie de développement du pays, la mission a été informée que le Programme pour le changement actuel du Gouvernement deviendrait le Programme pour la prospérité, couvrant la période de 2013 à 2017. La mission jugeait également encourageant que le Gouvernement ait volontairement décidé qu'un examen soit effectué par le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs.

80. S'agissant des préoccupations que soulève l'achat d'armes d'une valeur s'élevant à 4,9 millions de dollars destinées à la division armée de la police sierra-léonaise, le Gouvernement a confirmé qu'elle avait transféré aux forces armées de la République de Sierra Leone, en présence d'observateurs internationaux, la plupart des armes lourdes qui avaient été achetées.

81. Une des réalisations de la Sierra Leone après le conflit est l'existence de médias libres et diversifiés. Toutefois, une adhérence plus stricte au code de conduite des médias et son application par la Commission indépendante des médias sont nécessaires. La Sierra Leone Broadcasting Corporation, qui a été inaugurée conjointement par le Secrétaire général de l'ONU et le Président Koroma en juin 2010, aura un rôle important à jouer durant les élections en assurant un accès équitable à tous les partis politiques malgré ses difficultés administratives et financières internes.

#### **Réunion avec les institutions sécuritaires (Bureau de la sécurité nationale, forces armées et police de la République de Sierra Leone)**

82. La mission a entendu un exposé des institutions sécuritaires. Afin de consolider les gains réalisés en renforçant la démocratie et en encourageant la paix et le développement, le secteur de la sécurité doit se préparer de façon adéquate aux élections à venir. Selon certaines indications, les menaces sécuritaires devraient être aussi problématiques durant la période précédant et suivant les élections de 2012 qu'elles l'ont été pour les élections de 2007. En réponse, le secteur de la sécurité a élaboré une stratégie intégrée constituant un cadre pour la coopération et une

gestion efficace des ressources pour les élections. Le Groupe de coordination du Conseil de sécurité nationale est le mécanisme central de coordination de la sécurité pour les élections de 2012, rassemblant toutes les structures sécuritaires du pays.

83. La mission a noté en particulier le rôle critique de la police sierra-léonaise pour ce qui est d'assurer la sécurité durant la période électorale. La mission a souligné la nécessité pour la police de rester indépendante et impartiale et d'opérer conformément aux principes de la gouvernance démocratique et de la responsabilité en matière de droits de l'homme et d'état de droit. La mission a appelé l'attention sur les responsabilités des organes sierra-léonais chargés de la sécurité pour ce qui est d'apporter une réponse proportionnée aux menaces contre la sécurité de tous les citoyens sans recourir à la force létale et a encouragé à créer rapidement une commission indépendante chargée des plaintes contre la police. Avec l'appui du BINUCSIL, 10 500 agents des différentes institutions chargées de la sécurité ont reçu une formation ayant trait aux élections, notamment en matière de maintien de l'ordre public.

84. La mission a jugé encourageante la participation de la Sierra Leone aux opérations internationales de maintien de la paix. La police sierra-léonaise a déployé plus de 260 soldats de la paix dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Haïti, en Somalie et au Soudan. Le Gouvernement sierra-léonais a également informé la mission du déploiement en cours dans le cadre de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et du prochain déploiement d'éléments de ses forces armées en qualité de soldats de la paix dans le cadre de l'AMISOM. Malgré ces efforts, des problèmes demeurent, notamment le manque de ressources pour satisfaire les besoins en matière de gestion et les besoins opérationnels des forces de sécurité.

#### **Réunion avec les partis politiques**

85. La mission a rencontré les partis politiques. Ceux-ci ont exprimé leur volonté d'œuvrer en vue d'assurer un processus électoral libre, régulier et transparent. Le Conseil a loué les partis politiques pour leur signature de la Déclaration sur les élections de 2012, dans laquelle les partis, de concert avec les organes chargés de la gestion des élections, le Gouvernement, les chefs traditionnels, les médias, les groupes de femmes et de jeunes, la Commission des droits de l'homme, la Commission indépendante des médias, la Commission nationale pour la démocratie et les autres parties prenantes nationales se sont engagés à faire preuve de tolérance sur le plan politique et à travailler de concert pour le bien commun. La Déclaration décrit également les responsabilités et obligations particulières des signataires. Les engagements en faveur d'élections pacifiques et d'une participation accrue des femmes étaient positives.

#### **Réunion avec la Commission électorale nationale, la Commission indépendante des médias, la Commission d'enregistrement des partis politiques et la Sierra Leone Broadcasting Corporation**

86. La mission a entendu un exposé de la Commission électorale nationale, de la Commission indépendante des médias, de la Commission d'enregistrement des partis politiques et de la Sierra Leone Broadcasting Corporation. La Commission électorale nationale a informé la mission que le processus électoral se déroulait comme prévu malgré l'atmosphère politique tendue au niveau des partis politiques.

La mission a été informée que, le 5 mai 2012, le Parlement avait approuvé la loi sur les élections publiques qui visait à combler les lacunes et à corriger les incohérences dans la législation existante et à rassembler toute la législation électorale dans un seul texte. La loi contient également des dispositions donnant pouvoir à la Commission d'annuler des votes et prévoyant que si cette annulation avait une incidence sur le résultat d'une élection, elle entraînerait une nouvelle élection. La mission a été également informée que la Constitution sierra-léonaise prévoit la création de tribunaux chargés des infractions électorales. S'agissant du calendrier électoral, la liste électorale provisoire devait être accessible du 30 juin au 4 juillet 2012 et la liste électorale finale imprimée et publiée au journal officiel entre le 21 août et le 6 septembre 2012. La Commission électorale et les autres organes chargés de la gestion des élections qui ont rencontré la mission ont déclaré apprécier l'assistance qu'ils recevaient de l'ONU, de la communauté internationale et du Gouvernement aux fins de la préparation des élections.

#### **Réunion avec les membres de la société civile, notamment les groupes de femmes**

87. Le Haut-Commissaire du Royaume-Uni a reçu le Conseil à déjeuner à sa résidence. Étaient présents les représentants de la société civile – National Election Watch, la Commission sierra-léonaise des droits de l'homme et AdvocAid – ainsi que le corps diplomatique, dont un représentant de l'Équipe militaire internationale consultative en matière d'instruction.

88. Étaient également présents les représentants des groupes de femmes suivants : Mano River Women Peace Network, National Organisation for Women, African Kind Hearts, Campaign for Good Governance, Women's Solidarity Support Group et Women in the Security Sector. Durant le déjeuner, les membres du Conseil ont entendu un exposé de ces représentants. Ils ont discuté de leurs idées à propos de la consolidation de la paix et de la réconciliation, y compris de la question de l'octroi de réparations aux victimes de guerre. Tous les intervenants ont souligné le rôle important joué par les femmes, qui signalent rapidement les risques de conflit, et ils ont parlé en faveur d'un accroissement de la représentation des femmes au Parlement. Les représentantes ont souligné les progrès en cours de réalisation et les obstacles à l'autonomisation des femmes qui perduraient, y compris à la promotion de leur participation politique aux prochaines élections.

#### **Réunion récapitulative avec le Représentant exécutif du Secrétaire général**

89. La session finale a été une réunion récapitulative avec le Représentant exécutif du Secrétaire général et Chef du BINUCSIL, Jens Toyberg-Frandzen. Le Conseil a encouragé celui-ci à lui faire rapport sur tout accroissement de la tension ou sur les faits nouveaux importants, eu égard en particulier aux prochaines élections, de façon à éviter de grandes surprises. Le Conseil a également encouragé le Représentant exécutif à tirer parti de ses bons offices pour faire en sorte que les engagements pris par le Président et son Gouvernement à l'égard de la mission du Conseil de sécurité soient pleinement respectés.

## C. Conclusions et recommandations

90. La mission est d'avis que le pays a accompli des progrès notables dans les efforts menés en matière de reconstruction après les conflits, de consolidation de la paix et de rétablissement de la paix. La mission félicite le Gouvernement pour les progrès accomplis et les mesures positives prises pour consolider la paix et promouvoir un programme de développement global. Alors que la situation politique dans le pays est dominée par la préparation des prochaines élections présidentielles, parlementaires et locales, qui doivent se tenir le 17 novembre 2012, le Gouvernement devrait poursuivre ses efforts visant à assurer des élections libres, justes et pacifiques en 2012 et engager un dialogue avec toutes les parties prenantes.

91. La Sierra Leone est sur la voie de l'instauration d'une paix durable. Toutefois, il ne faut ménager aucun effort pour continuer à chercher à régler les problèmes qui subsistent, notamment : a) encourager la réconciliation nationale et promouvoir un large dialogue politique national ouvert à tous; b) renforcer les institutions publiques nationales; c) assurer la neutralité des institutions du secteur de la sécurité; d) promouvoir l'unité et la cohésion nationales au moyen des médias; e) gérer les ressources naturelles tout en remédiant aux inégalités sociales et économiques; f) créer des possibilités économiques en vue de lutter contre le niveau élevé du chômage des jeunes; et g) mobiliser ses ressources internes et externes provenant de sources bilatérales et multilatérales en vue de faciliter le développement social et économique. La mission recommande vivement que l'appui international se poursuive afin que les objectifs susmentionnés puissent être atteints.

92. La mission fait les recommandations suivantes :

a) Le Gouvernement devrait poursuivre ses efforts visant à renforcer une culture de bonne gouvernance, de démocratie et de respect de l'état de droit et des droits de l'homme, notamment en développant les capacités institutionnelles, avec l'appui des partenaires internationaux;

b) Le Gouvernement devrait répondre aux autres recommandations principales énoncées dans le rapport de la Commission d'enquête Shears-Moses, en particulier celles relatives aux mesures prises à l'encontre de ceux qui sont responsables de la violence en 2009, tout en veillant à continuer à poursuivre tous ceux qui sont responsables de la violence politique, donner des chances égales à tous les candidats qui s'affrontent aux élections et garantir l'indépendance des institutions étatiques et démocratiques. Le Gouvernement devrait aussi répondre au rapport Kelvin Lewis sur la violence à Bo en septembre 2011;

c) La Commission électorale nationale devrait continuer à renforcer ses compétences techniques pour faire en sorte que les élections soient crédibles. La Commission devrait également continuer à travailler en relation étroite avec toutes les parties prenantes et répondre à toutes les préoccupations touchant aux élections au moyen du dialogue. À ce propos, la Commission d'enregistrement des partis politiques, conformément à son mandat, devrait jouer un rôle de premier plan dans la convocation de réunions périodiques avec les partis politiques en vue d'assurer un dialogue continu sur les questions électorales et le Gouvernement devrait faire en sorte qu'un nouveau président soit rapidement trouvé pour cette organisation;

d) Tous les partis politiques sont encouragés à s'investir pleinement dans le processus électoral, à poursuivre un engagement et un dialogue constructifs, à

s'abstenir de toute violence politique et d'intolérance et à accroître la participation des femmes à la vie politique. Les candidates devraient collectivement montrer la voie sur le plan public contre l'intimidation ou la violence politiques;

e) Le secteur de la sécurité devrait rester indépendant, professionnel et suffisamment équipé pour être en mesure de s'acquitter de ses fonctions dans le respect de la légalité de façon transparente, proportionnelle et effective;

f) La Commission indépendante des médias devrait surveiller les médias préventivement et veiller au respect du code de conduite des médias;

g) Les autorités nationales devraient, avec un appui et une assistance internationaux, chercher d'urgence à régler les problèmes administratifs et financiers de la Sierra Leone Broadcasting Corporation;

h) Le Gouvernement devrait continuer à respecter son engagement en faveur de l'égalité des sexes et de la promotion de la femme, notamment en fixant à 30 % le quota minimal de femmes siégeant au Cabinet et occupant d'autres postes gouvernementaux de haut niveau;

i) Les partenaires du développement et la communauté des donateurs, y compris les institutions de Bretton Woods, devraient répondre généreusement aux mesures positives prises par le Gouvernement en fournissant à la fois des ressources financières et une assistance technique pour aider le pays à atteindre ses objectifs à court, moyen et long termes;

j) La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union du fleuve Mano devraient, en travaillant en relation étroite avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, intensifier les efforts visant à consolider la paix et la sécurité régionales, notamment en s'attaquant aux défis que posent le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée, la prolifération des armes légères et les autres menaces contre la sécurité dans la sous-région;

k) Le Gouvernement devrait maintenir et renforcer l'excellente relation de travail avec le BINUCSIL et l'équipe de pays des Nations Unies en vue d'assurer l'application effective du mandat du Bureau.

93. Étant donné que le Conseil restera activement saisi de la question, il encourage le BINUCSIL à continuer de faire rapport, par l'intermédiaire du Secrétaire général, sur la situation en Sierra Leone, notamment sur les progrès accomplis par le pays s'agissant de la préparation des élections de 2012, de la promotion du dialogue national et de la fourniture d'un appui aux institutions nationales clés aux fins de la consolidation de la paix et de la gouvernance démocratique. La mission loue l'approche intégrée des Nations Unies qui est appliquée avec succès dans le pays depuis plus de 10 ans et encourage le BINUCSIL et l'équipe de pays des Nations Unies à continuer à travailler en étroite collaboration de façon intégrée, en particulier alors que des plans sont élaborés concernant le passage à la présence des Nations Unies.

94. Le Conseil encourage la formation Sierra Leone de la Commission de la consolidation de la paix à collaborer étroitement avec le nouveau Représentant exécutif du Secrétaire général en vue d'établir des contacts avec de hauts responsables gouvernementaux pour apporter un appui aux progrès accomplis concernant les tâches critiques relatives à la consolidation de la paix, telles que le dialogue politique et la réconciliation.

95. La mission tient à exprimer toute sa gratitude au Représentant exécutif du Secrétaire général pour la Sierra Leone, Jens Anders Toyberg-Frandzen, ainsi qu'au personnel du BINUCSIL et des organismes des Nations Unies présents dans le pays qui ont œuvré en faveur de la paix et du développement en Sierra Leone. Elle tient également à remercier tous les membres du Secrétariat qui ont accompagné la mission pour le rôle vital qu'ils ont joué dans sa réussite.

---